

Date :

N° de traitement :

Nom de l'entreprise :

Nom et prénom du
bénéficiaire :

N° de dpt :

Pour chaque critère, il n'est possible de sélectionner qu'une seule situation pour un maximum de points indiqués par critère.

Chaque demande de contrat de professionnalisation obtient donc une cotation sur 20 étoiles. Le contrat doit obtenir 14 étoiles pour être finançable par le FAFSEA.

CRITERE I : Qualité du projet d'entreprise	Maximum 4*	Cotation OPRC
1.1 Appréciation de l'insertion dans l'entreprise : salarié embauché en CDI ou taux d'insertion supérieur ou égal à 75%(à considérer à partir du 3ème contrat pour les entreprises de moins de 10 salariés)	4 *	
1.2 Période d'essai réalisée dans l'entreprise avant le départ en formation.	1 *	

CRITERE II : Tutorat	Maximum 4*	Cotation OPRC
2.1 Tuteur ayant suivi une formation de tuteur reconnue par le FAFSEA (préalable à l'aide à la fonction tutorale) avec deux ans d'expérience dans la qualification	4 *	
2.2 Tuteur n'ayant pas suivi de formation : appréciation positive de sa capacité à accompagner pédagogiquement le salarié/niveau du tuteur . <i>C'est une appréciation de capacité fondée non seulement sur le niveau du diplôme du tuteur, mais aussi sur son expérience professionnelle en rapport avec la qualification préparée par le salarié.</i>	3 *	
2.3 Tuteur n'ayant pas suivi de formation et qui accepte d'en suivre une	2 *	

CRITERE III : Qualité du projet pédagogique	Maximum 4*	Cotation OPRC
3.1 Test d'adéquation ou réalisation d'un positionnement individuel		
3.2 Le conseiller formation établira des éléments d'appréciation constituant une aide à la décision. <ul style="list-style-type: none"> ■ Appréciation des outils pédagogiques existants dans le centre de formation ■ Appréciation des méthodes pédagogiques (déplacement du formateur en entreprise, carnet de liaison...) ■ Innovation pédagogique (stage à l'étranger ou dans une autre entreprise chantier école, plate-forme e-learning...) 	4 *	
3.3 Existence d'un tiers de confiance (témoin de la formation interne)		

CRITERE IV : Adéquation formation / activité de l'entreprise	Maximum 4 *	Cotation OPRC
Cohérence du parcours par rapport aux objectifs à atteindre et à l'exercice du métier : <ul style="list-style-type: none"> ■ Projet visant à la création ou la reprise d'une entreprise ou <ul style="list-style-type: none"> ■ Projet visant au développement de l'entreprise (ex. primo employeur) ou <ul style="list-style-type: none"> ■ Diversification de l'activité de l'entreprise ou <ul style="list-style-type: none"> ■ Cohérence entre la formation et l'emploi occupé : les activités confiées au bénéficiaire seront bien en rapport avec la formation suivie 	4 *	

CRITERE V : Qualité du salarié	Maximum 4 *	Cotation OPRC
5.1 Le salarié entrant dans un des cas suivants : <ul style="list-style-type: none"> ■ Salarié sorti du système scolaire sans aucun diplôme ou <ul style="list-style-type: none"> ■ Salarié demandeur d'emploi de plus de 45 ans ou <ul style="list-style-type: none"> ■ Salarié reconnu handicapé selon l'une des catégories de l'article L5213-1 du code du travail (RQTH, IPP>10%, invalidité...) ou <ul style="list-style-type: none"> ■ Bénéficiaire de minima sociaux (RSA, ASS, AAH) ou <ul style="list-style-type: none"> ■ Salarié sorti du système scolaire avec un niveau V 	4 *	
5.2 Le salarié sorti du système scolaire avec un niveau IV et supérieur	2 *	

CRITERE VI	- 5	Cotation OPRC
<ul style="list-style-type: none"> ■ Poursuite de formation initiale sauf pour les certificats de spécialisation et les CQP et/ou s'il n'existe pas de formation en apprentissage dans le département. ou <ul style="list-style-type: none"> ■ Formation pratique au sein d'une entreprise, d'un établissement appartenant ou contrôlé par un parent du stagiaire. ou <ul style="list-style-type: none"> ■ Insertion au sein de l'entreprise inférieure à la moyenne nationale de 75% des formés(à considérer à partir du 3ème contrat pour les entreprises de moins de 10 salariés) . 	- 5 *	

TOTAL sur 20		
---------------------	--	--

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter votre délégation régionale du Fafsea.
Toutes nos coordonnées sont disponibles sur www.fafsea.com

